

Cacouna, le 25 juillet 2006

Madame Monique Gélinas
Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (QC), G1R 6A6

Objet : DÉPÔT PUBLIC – Projet Terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

Considérant que la municipalité de Cacouna et la Corporation du Port de Plaisance Gros-Cacouna procèdent actuellement à la relance d'un projet de marina révolu des années 1990, je sou mets, dans le cadre des présentes études sur l'évaluation environnementale du projet Énergie Cacouna, quelques remarques pertinentes sur ce nouvel ajout qualifié de «projet de compensation».

Le BAPE doit considérer ces spéculations monétaires comme un impact majeur sur la sécurité maritime dans la zone tampon de 2 km et non comme un inoffensif marchandage parrainé par Énergie Cacouna.

Références :

Municipalité de Cacouna
Demande de compensation à Énergie Cacouna
Résolution – Copie conforme du 3 juillet 2006
Port de plaisance Gros-Cacouna

Préambule :

DM84. Corporation du port de plaisance Gros-Cacouna, 10 juin 2006
Annexe : Projet de marina 2002. Présentation de l'Étude du projet.
Il est mentionné (page 1) : «Le but premier de notre corporation est d'obtenir du propriétaire du port, Transports Canada, un permis d'occupation pour la nouvelle marina. Les gestionnaires responsables au ministère s'objectent à la venue d'une marina dans le havre de Gros-Cacouna sous prétexte que la vocation récréotouristique d'une marina pourrait nuire à son développement.»

Remarques :

Le nouveau site pour une marina, proposé en 2006, est localisé à l'extrémité de la zone nord-est du Rocher de Cacouna sur les propriétés de la compagnie Irving Oil.

Voir cartes en annexe :

- 1- *Distance entre le terminal et l'Île Verte. Échelle 1/25 000*
- 2- *Carte cadastrale 1160. Plan 1/5 000*
- 3- *Carte Pointe au Bois Vert à Cap de la Tête au Chien. Fleuve Saint-Laurent*

- 4 Le Rocher de Cacouna, Chenal Île-Verte – Gros-Cacouna. Gérard Michaud, Cacouna

Travaux projetés

Source : Informations municipales (M. Jacques Michaud, maire)

- Construction d'une digue d'enrochement entre le Rocher de Cacouna et le littoral sud de Gros-Cacouna.
- Creusage et dragage d'un bassin-hâvre pour les bateaux de plaisance.

Impacts appréhendés

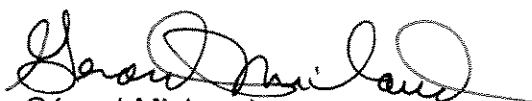
- Danger pour la sécurité maritime à moins de 2 km du projet de terminal méthanier.
- Empiètement sur le marais intertidal.
- Perturbation sur les échoueries de phoques sur toute l'étendue du secteur Cacouna-Île Verte.
- Zone en vigueur de permis de pêche à l'anguille et aux harengs (*Première nation Malécite de Viger*).
- Permis d'opération de cueillette d'algues marines.
- Dérangement majeur sur la vocation de villégiature du secteur nord-est de Gros-Cacouna.
- Route d'accès au site de la marina, restreinte et non sécuritaire.
- Problèmes de service en cas d'urgence.
- Impacts sur la Zone de Protection Marine, sud de l'estuaire du St-Laurent.
- Impacts sur la Réserve nationale de faune de la Baie de l'Isle-Verte.
- Zone de courants forts à marée descendante.
- Zone de vents d'intensité élevée, «effet de corridor» entre l'Île Verte et le littoral sud Cacouna-Isle-Verte.
- Nombreux naufrages et échouements à Gros-Cacouna.

Source : Souvenances de l'île du Gros-Cacouna. Journal EPIK, mai-juin 1996, Lynda Dionne et Georges Pelletier.

Conclusion :

Il incombe à la Commission d'Examen conjoint Canada-Québec de statuer sur cette problématique présentée à l'improviste sans études d'évaluation sur les impacts de la sécurité maritime et sans l'approbation sociale des propriétaires de chalets (21) du secteur de villégiature de Gros-Cacouna. Il serait important également que la Commission statue sur cette tendance à multiplier les demandes ou octrois de «compensations» sans évaluation préalable et sans analyse des impacts sociaux et environnementaux directs ou cumulatifs.

Acceptez mes salutations sincères,


Gérard Michaud

Province de Québec
Municipalité de Cacouna

Le 3 juillet 2006

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le troisième jour de juillet deux mille six (2006) à 20H00, en la salle publique du 415 de l'Église, en la municipalité de Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce Conseil,

Étaient présents :

MM. les conseillers ;

Jeannot Pelletier
André Létourneau

Jean-Pierre
Rémi Beaulieu

BelzileRodrigue Albert
Gilles Roy

Formant quorum de ce Conseil, sous la présidence de :
Monsieur le maire Jacques M. Michaud

M. Gilles D'Amours, maire suppléant et Madeleine Lévesque, directrice générale adjointe, sont également présents.

17.3 Proposition du Port de plaisance Gros-Cacouna

Résolution 2006-07.130

ATTENDU QUE la Corporation Port de plaisance Gros-Cacouna projetait d'installer une marina dans le coin nord-est du port de mer;

ATTENDU QUE c'est le seul endroit propice pour un projet de marina sur la rive sud, entre Lévis et Rimouski, qui ne nécessite pas de dragage périodique, accessible en tout temps;

ATTENDU QUE le projet initial était peu dispendieux, car la construction de digues et le dragage n'étaient pas requis;

ATTENDU QUE la Marina de Rivière-du-Loup est devenue non fonctionnelle à cause d'un taux de sédimentation de plus de 1 mètre par année comparativement à 1 mètre par 12 ans dans le port de Gros-Cacouna;

ATTENDU QUE l'industrie Québécoise du nautisme génère, bon an mal an, des retombées financières de plus de 1 300 000 000\$, ce qui rapporte 200 000 000\$ en taxes et permis divers au ministère des finances;

ATTENDU QUE le projet d'Énergie Cacouna rend impossible l'installation d'une marina dans le port de Gros-Cacouna;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Rodrigue Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

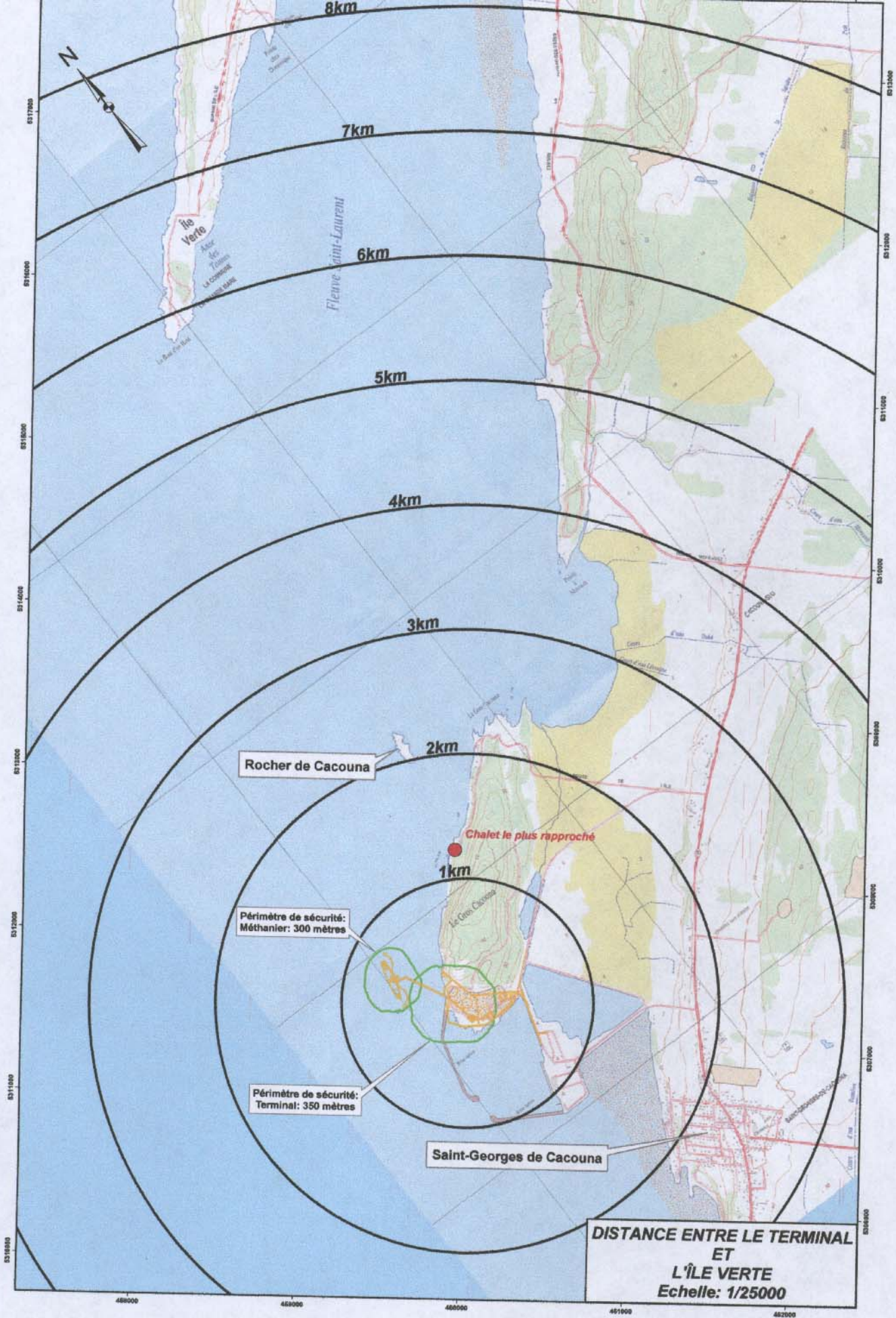
Que la Municipalité de Cacouna demande à Énergie Cacouna de suppléer au dommage causé par une mesure compensatoire, qui consiste à construire un bassin protégé dans l'un des endroits alternatifs présentement à l'étude. La Corporation pourra ainsi y aménager les installations de marina prévues.

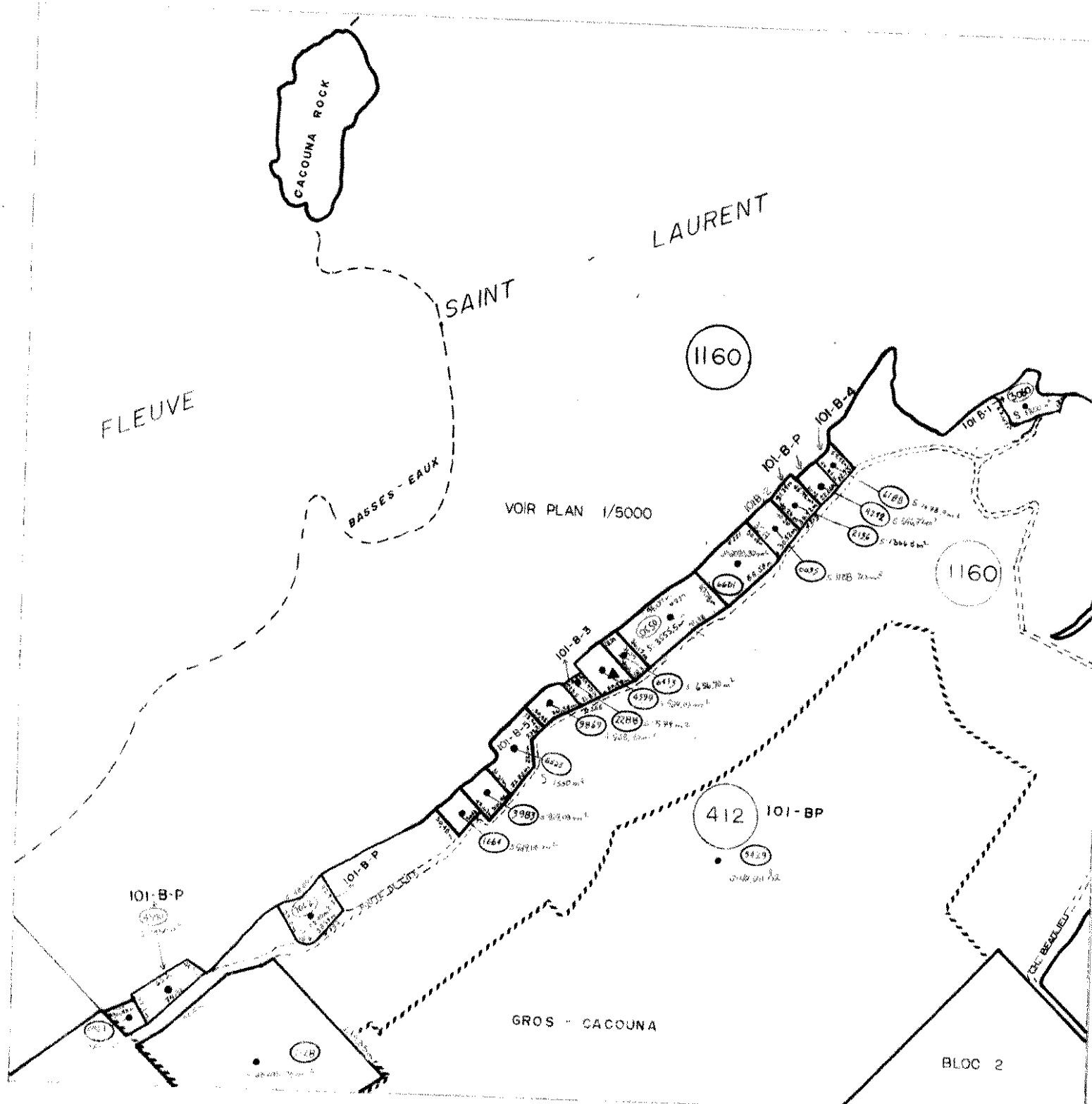
(sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

| | | |
|--------|------------------------------|--------------------|
| Signé: | Madeleine Lévesque | Jacques M. Michaud |
| | Directrice générale adjointe | Maire |

Copie certifiée conforme

Madeleine Lévesque
Madeleine Lévesque, directrice générale adjointe





CACOUNA ROCK

LAURENT

SAINT

FLEUVE

BASSES-EAUX

VOIR PLAN 1/5000

1160

1160

412 101-BP

101-B-P

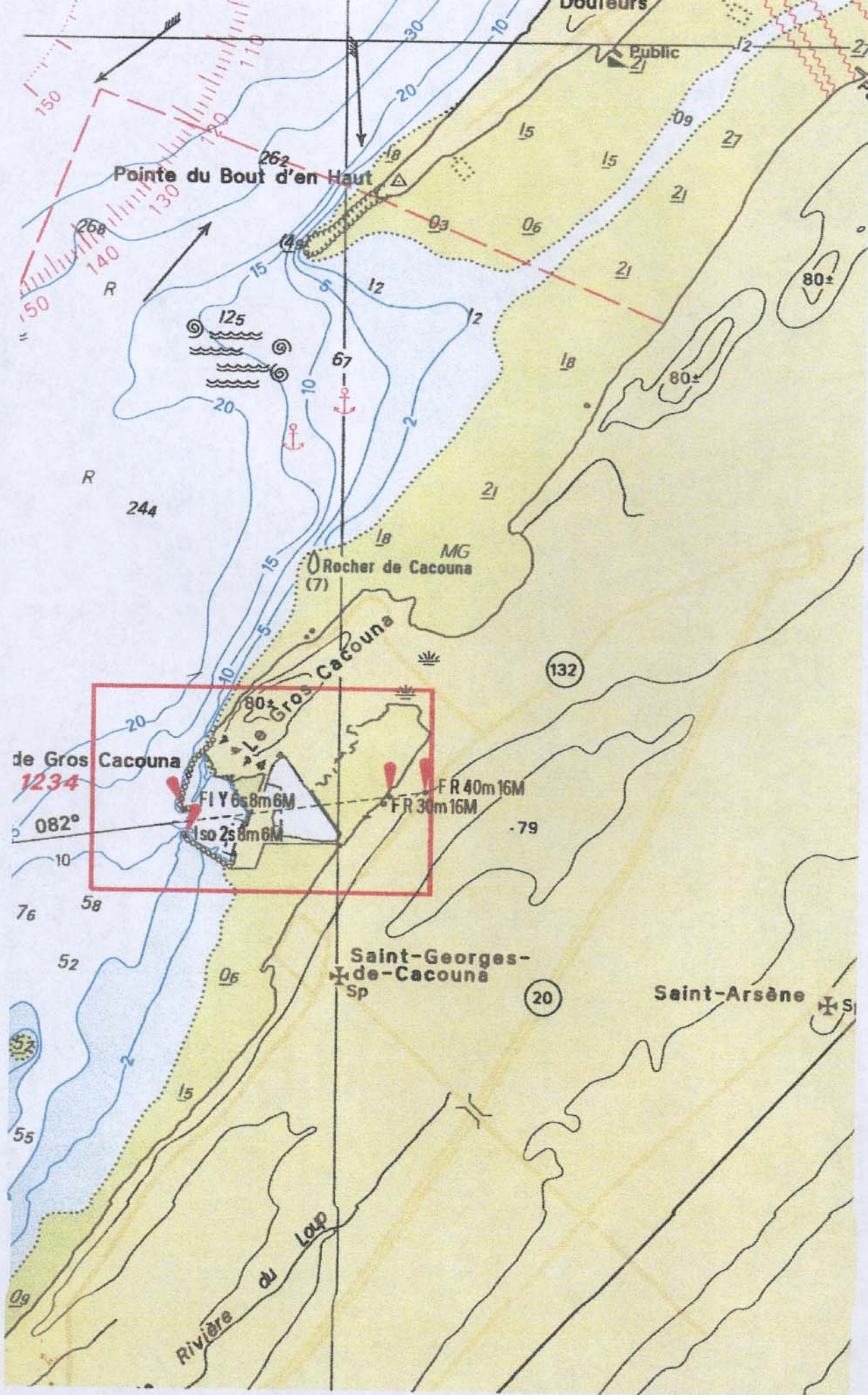
101-B-P

GROS-CACOUNA

BLOC 2

RUE DE LA SAINTE-TRINITE

RUE DE LA SAINTE-TRINITE

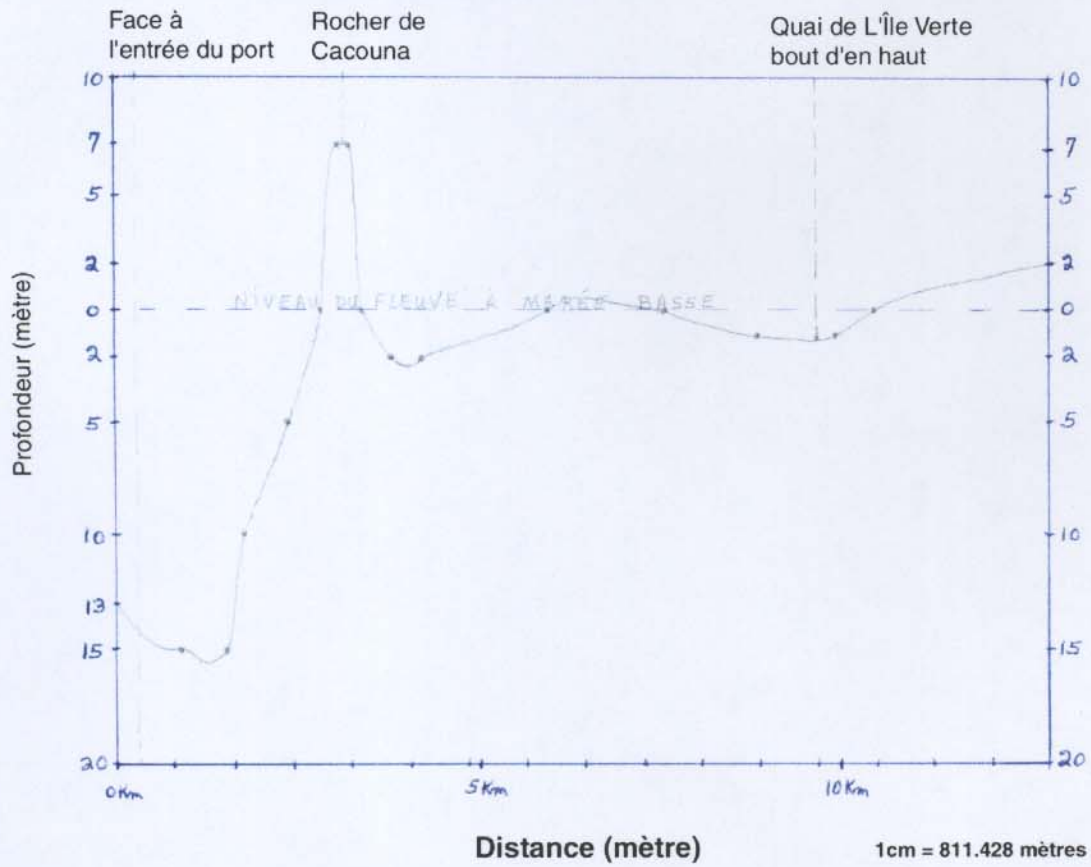


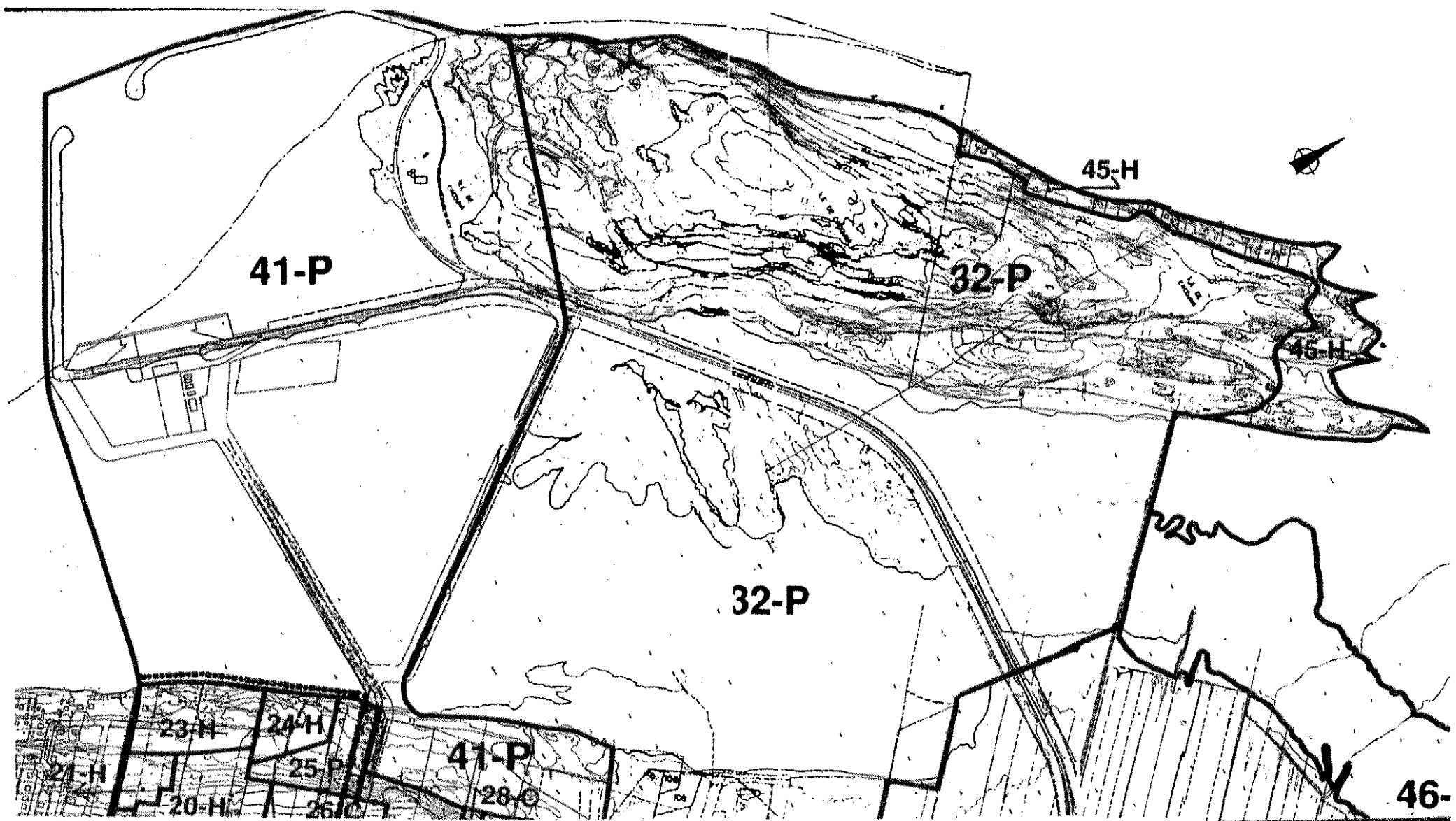
Le Rocher de Cacouna

Chenal Île Verte - Gros-Cacouna



Photo Yvan Roy, juillet 2002





41-P

32-P

45-H

46-H

32-P

23-H

24-H

25-P

20-H

26-C

41-P

28-C

46-